

En fin de semaine passée, le Gouvernement bernois a rendu public le rapport intermédiaire relatif à la « concrétisation du statu quo+ », établi par un groupe de travail composé de membres de son administration et de la section « Institutions » du Conseil du Jura berné (CJB).

Les baratineurs

Pour l'occasion, il avait mobilisé trois de ses membres, le président Christoph Neuhaus, le francophone Philippe Perrenoud et l'ingénu Bernhard Pulver.

Comme il n'y avait strictement rien à dire à propos de ce document insignifiant – si ce n'est que sa version finale n'est pas prévue avant la fin de l'année 2014 – la présence de ce trio était censée donner du grain à moudre aux nombreux journalistes présents. Et la palme du baratin revint incontestablement à Bernhard Pulver!

Sous sa bonhomie se cache certainement plus de candeur que de fourberie lorsqu'il déclare, non sans emphase, que le CJB est d'ores et déjà doté de compétences substantielles...

Faut-il y voir l'aveu des limites d'un statut particulier qui demeurera approximativement ce qu'il est si le Jura-Sud décide de demeurer bernois le 24 novembre prochain?

M. Pulver se souvient peut-être, comme nous, des paroles prononcées ces dernières années par quelques meneurs antiséparatistes à propos du « statu quo+ ».

Il y a eu Mario Annoni qui déclarait: « Inutile de nourrir l'ombre d'un regret, eu égard à la méfiance teintée de jalousie de la majorité alémanique (...) Le Jura bernois a obtenu le maximum dans ce dossier! » Puis Sylvain Astier: « Le statu quo+ est irréaliste. Les révolutionnaires qui prônent cette piste vont nous mener dans l'impasse. » Ou encore Manfred Buehler: « Je crains que le + soutenu par tant de personnes et de partis s'avère être un hochet de plus pour amuser quelques politiciens du Jura bernois une fois que l'enterrement de la Question jurassienne sous l'angle de la réunification aura enfin été officiellement célébré. »

Bernhard Pulver, en grand bonimenteur, en prince de la gouaille et en champion du bagout, a encore annoncé solennellement que le canton de Berne voulait consolider sa dynamique bilingue et instaurer un « réflexe francophone » au sein de son administration cantonale! Aura-t-il fallu attendre près de deux cents ans, depuis l'annexion du Jura-Sud au canton de Berne en 1815, pour que ce dernier se rende compte qu'il possède une minorité francophone? Allons donc... On se demande d'ailleurs ce qu'en pensent les enseignants et les élèves du Gymnase bilingue des Alpes à Bienne...

Véritable bateleur du verbe, M. Pulver a enchaîné en annonçant vouloir « établir un inventaire de tous les domaines dans lesquels Berne assume sa fonction de pont et définir précisément ce que cela signifie »... Et là, on touche à la quintessence du baratin. Dans nos vallées, quand on parle pour ne rien dire, on appelle ça « barjaquer »!

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65° année - N° 2858 • abonnement annuel: 90 fr. • 19 septembre 2013 • Paraît le jeudi

Spätzlis contre knöpfli

Une fois de plus, c'est un message de paix et de sérénité que nous voudrions apporter à nos lecteurs innombrables, au Jura, à la Suisse et, tant qu'à faire, à l'humanité entière. Nous voulons dire notre empathie et notre fraternité, même à ces créatures dont le cœur est plein de haine et la tête aussi vide que la tente de Perrefitte le 1er août.

Aussi leur tendons-nous une main souriante et opposons-nous à leurs crachats venimeux le parapluie de notre indulgence, dont les baleines sont sculptées dans l'humanisme le plus pur et le manche dans une compassion infinie. Du reste, ne sommes-nous pas tous des enfants de Dieu? Nos adversaires n'ont-ils pas droit à Sa miséricorde qui, d'après ce qu'on en sait, dépasserait même celle du fisc bernois envers M. Droz, lequel mène la campagne bernolâtre de l'UDC locale avec une grâce pachydermique?

La spätzleur pour tous

Mais laissons là ce qui nous divise et parlons de ce qui nous unit: le goût de la Nature, du sport bien compris, des arts et des lettres, de la philosophie et des spätzlis. Bonne nouvelle! Betty Bossi, cette

chère vieille Betty, vient de mettre sur le marché, au prix inouï de 28 fr. 90, l'invention que l'homme au foyer et la femme au travail attendaient depuis des lustres: le « *Spätzleur* » (sic), appareil à fabriquer des spätzlis en cinq minutes. Hosanna!

Le kran kanton pilink aura-t-il la sagesse d'inclure « le spätzleur pour tous » dans le futur « statu quo+ », apothéose de la coquille vide si le spätzleur n'y est pas? Il ne reste qu'à prier... Mais revenons à « spätzli », qui signifie « petit moineau » en allemand méridional. A la suite d'un schisme linguistique pire qu'oc et oïl, certains se sont mis à l'appeler « knöpfli » (petit bouton). On ne saurait souligner assez la différence de mentalité qui oppose « spätzli » et « knöpfli », à tel point qu'on se demande comment des

êtres aussi dissemblables peuvent vivre dans le même canton.

Femme légère

Radio Sottens, le dinosaure radiophonique dont certains se souviennent encore, qu'Arthur Nicolet appelait la « radio sottentienne », avait pris parti pour les knöpfli. Dans la (fausse) confession d'une salutiste fraîchement convertie, on a entendu:

« *Ch'étais une femme léchère, Che suçais des caramels mous tous les mardis Che mettais de l'emmenthaler dans les knöpfli.* »

Hérésie culinaire caractéristique des femmes de mauvaise vie outresarine, comme chacun sait. On commence par dénaturer les knöpfli et on finit dans la débauche, voire au GSSA.

Dans le débat entre spätzlis et knöpfli, la brave Betty Bossi a choisi son camp, en appelant son appareil un « spätzleur » plutôt qu'un « knöpfleur », termes aussi hideux l'un que l'autre, soit dit en passant, et qui exhalent tous deux des relents de laoutis périmés. Un brin de féminisme l'aurait peut-être convaincue de l'appeler « spätzleuse » ou « knöpfleuse », bien qu'à y réfléchir, ces mots ressemblent à des moqueries:

« Espèce de spätzleuse » semble assez difficile à placer dans un billet doux.

Les petits boutons

Pourtant, en approfondissant la question, nous avons découvert que les différences entre les knöpfli et les spätzlis sont imaginaires, qu'on ne parvient pas à les distinguer et qu'ils peuvent tous deux être fabriqués par le même appareil. Un peu comme des Jurassiens dans une assemblée constituante.

Cependant, grâce à Betty Bossi, les « petits moineaux » et les « petits boutons » vont proliférer. Marcelle Forster, qui regrettait de ne plus trouver de boutons à Moutier, pourra les faire chez elle pour presque rien, occupation où ses talents seront plus visibles qu'en d'autres matières. Nul n'est parfait.

Merci Betty!

● Alain Charpillot

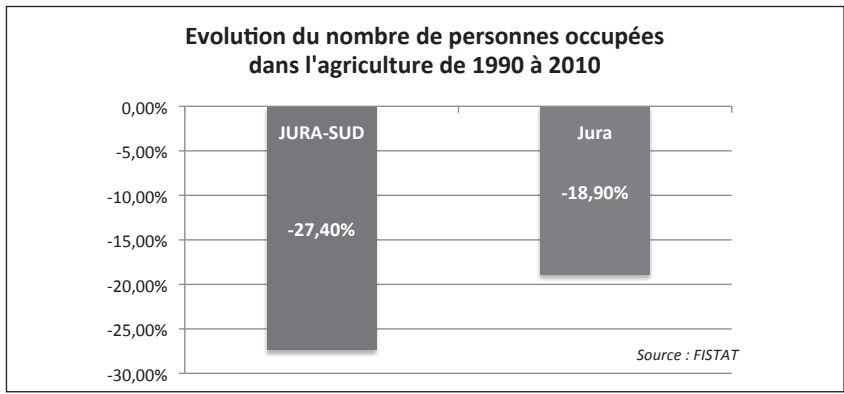


LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agriculture est un secteur sensible qui souffre des effets de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. Entre 1990 et 2010, l'agriculture du canton du Jura a mieux résisté que celle du Jura-Sud, notamment en termes de personnes occupées dans ce secteur.

La souveraineté cantonale a également permis au canton du Jura de défendre unanimement son agriculture par ses représentants aux Chambres fédérales. Au niveau bernois, le dernier exemple, touchant très directement la pérennité de l'élevage de la race de chevaux franches-montagnes, a démontré que seule une minorité des représentants aux Chambres s'inquiétait de l'avenir des agriculteurs du Jura-Sud pratiquant cet élevage.

Bénéficier de la souveraineté cantonale n'est pas un vain mot. C'est, entre autres, le moyen de promouvoir et de défendre les intérêts de sa région auprès de la Confédération.



« Les Jurassiens bernois tiennent le couteau par le manche. Ils ne se feraient pas manger tout cru par les ogres séparatistes. Quand on réussit à vendre des machines aux Russes, aux Chinois et aux Américains, on est aussi capable de négocier avec des Delémontains. »

Jean-Daniel Ruch, citoyen d'Eschert, ambassadeur de Suisse en République de Serbie et au Monténégro.

« Si un oui sort des urnes le 24 novembre, une constituante paritaire élaborera un projet. Ce sera l'occasion de s'engager. J'espère que le projet final correspondra aux ambitions et moyens auxquels j'aspire. Dans tous les cas, ce projet sera soumis au peuple. Le Jura bernois décidera seul s'il en veut ou non, en toute connaissance de cause. C'est un privilège que de pouvoir construire son avenir, d'autant qu'il s'accompagne de la liberté d'approuver ou non le projet en toute connaissance de cause. C'est aussi une excellente « fenêtre économique », le tissu économique des deux régions (Jura bernois et canton du Jura) ayant le vent en poupe. »

Stéphane Boillat, maire de Saint-Imier et coprésident de Construire ensemble (« Biel-Bienne », 21/22 août 2013).

Hommages aux pères du Jura

Le vendredi 13 septembre 2013, le Mouvement autonomiste jurassien a rendu hommage à Roland Béguelin à l'occasion du 20^e anniversaire de sa mort et à Roger Schaffter à l'occasion de l'année marquant les 15 ans de sa disparition.

A cette occasion, Loïc Dobler, député, Alain Lachat, président du Parlement jurassien, Jean-Pierre Chevènement, sénateur du Territoire de Belfort et François Lachat, président de l'Assemblée constituante se sont brillamment exprimés devant un parterre de militants jurassiens.



Denise Béguelin, Joël Lachat, François Lachat, Jean-Pierre Chevènement et Pierre Kohler, Delémont, 13 septembre 2013.

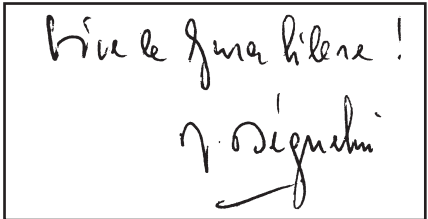
Marché des terroirs

130 producteurs au rendez-vous

Le 5^e Marché et Concours suisse des produits du terroir se déroulera à Courtemelon les 28 et 29 septembre 2013. Environ 20000 personnes sont attendues pour rencontrer 130 producteurs en provenance de tout le pays. Quelque 904 produits sont inscrits au concours, issus de 22 cantons suisses. Les résultats seront proclamés le 7 décembre 2013 à Martigny. Les hôtes d'honneur sont la Franche-Comté et le Valais.

Georges Wenger et neuf cuisiniers de renom ainsi que les paysannes suisses accueilleront petits et grands pour les Ateliers du goût.

Dans le cadre de la manifestation se tiendra une conférence internationale sur le thème «Les produits locaux, moteurs de l'économie régionale». Treize régions d'Europe ainsi que des représentants du Maroc, de Tunisie et de l'ONU y participeront.



«Le peu de considération fait au bilinguisme et à la minorité romande de Bienne et du canton sont des éléments explosifs avant les votations du 24 novembre.»

Samantha Dunning Thierstein, députée au Grand Conseil bernois, Bienne.

Nous voilà à dix semaines d'un rendez-vous historique. Historique par sa portée politique, historique par ses conséquences sur l'évolution de la Question jurassienne. Du résultat du scrutin du 24 novembre dépendra le sort du dialogue interjurassien, tel qu'il a été institué dans les accords passés depuis vingt ans. Quelle sera la conclusion d'une période riche en événements, confrontations et délibérations? Quelles leçons auront tirées les Jurassiens de l'expérience du rapprochement institutionnel conduite par l'Assemblée interjurassienne? Du Rapport Widmer aux décisions parlementaires sur la mise en œuvre de la Déclaration d'intention du 20 février 2012, la Question jurassienne a occupé les esprits en permanence.

Cette question n'a cessé d'alimenter le débat sur l'émergence d'une communauté de destin dont chacun admet, peu ou prou, qu'elle est difficilement déconnectable d'une communauté d'intérêts objectivement incontestable.

C'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon, dit le proverbe. Serons-nous donc capables de prendre la mesure de l'ouvrage? Oserons-nous faire parler le courage? La lucidité du propos l'emportera-t-elle sur l'objection de principe? Puiserons-nous dans l'imagination et l'audace les ressources du progrès à construire? Saurons-nous nous inspirer du passé pour, cheminant côte à côte, aller de l'avant? Toutes questions essentielles auxquelles la chance nous est offerte de répondre avec l'intelligence et la bonne volonté requises.

Rien à perdre

Nous voulons être les acteurs d'un fédéralisme vivant, qui se régénère, se réforme et ouvre de nouvelles perspectives. Une réflexion commune, organisée au sein d'une assemblée constituante, permet de satisfaire à cette aspiration.



Qu'avons-nous à perdre à faire cet exercice, sinon à regretter d'avoir manqué l'occasion de mettre un terme à la division héritée d'un temps révolu? Injustice, contresens, logique de l'histoire, que l'on s'y prenne comme on voudra, nul ne peut nier l'unité perdue du Jura, et nul ne peut empêcher de s'y référer. Le sentiment identitaire, qu'on le dénigre ou qu'on l'adule, ne s'efface pas au gré du préjugé idéologique. Le Jura des six districts francophones est «un» par l'histoire, par la langue, par la culture, par sa conception démocratique, par ses fondements économiques, par ses convergences intellectuelles, par sa géographie même, par son paysage, par ses gens, par tout ce qui le distingue de ses voisins et amis. Le Jura n'est rien d'autre qu'une entité reconnue par les faits et les preuves, variée dans ses accents, diverse dans ses relations, unie dans ses souvenirs autant que dans ses désirs d'avenir.

Le Jura, le sort qu'on lui réserve, mérite mieux qu'une querelle ou qu'un abandon sur l'autel de récriminations ou de revanches inutiles. Le Jura, son destin, mérite davantage qu'un désintérêt électoral ou qu'une désinvolture politique. Le Jura tel que nous l'aimons attend que nous le sortions de l'impasse. Toute la question est là. Uniquement là.

Une procédure évolutive

Le 20 février 2012, les gouvernements bernois et jurassien ont signé une déclaration d'inten-

tion censée mettre un terme à la Question jurassienne. Cet accord a été ratifié par les parlements. Il ouvre une nouvelle voie que nous sommes appelés, de part et d'autre de la frontière cantonale, à élargir, avec conviction et confiance, sans présomption ni agressivité, simplement en toute connaissance de cause. C'est forts d'arguments probants et d'idées neuves que nous réussirons, pas autrement.

Dans cette perspective, s'ingénier à recréer les conditions d'un affrontement fratricide, refuser que le débat s'instaure et que la démocratie s'exprime est une attitude irresponsable. Qu'elle soit le fruit d'une interprétation hâtive des engagements pris par les cantons, ou qu'elle témoigne d'une volonté politique délibérée, elle ne peut conduire qu'au plus grave échec.

L'exégèse juridique de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 n'est pas close. Seuls les grands principes sont acquis. Le premier est que les deux parties du Jura conserveront leur liberté de choix jusqu'à conclusion des travaux de l'assemblée constituante. Et c'est bien là l'essentiel. Vouloir aujourd'hui disséquer l'accord et en faire surgir par le menu des conséquences que l'on décrète péremptoirement inamovibles est pour le moins prétentieux, sinon arrogant, improductif à n'en pas douter. De tels positionnements ont pour but d'inquiéter, d'intimider ou d'intriguer, dans tous les cas de faire perdre de vue qu'un double «oui» lors du premier scrutin, par la surprise qu'il provoquera selon les augures, aura pour effet de rebattre les cartes. Il incitera les partenaires en présence à procéder à une véritable pesée d'intérêts quant à l'application d'un accord qui serait obstacle plutôt que solution, le vote «communaliste» n'étant l'idéal aux yeux de personne. Si le choix final des populations est scrupuleuse-

ment réservé, il ne s'exprimera alors qu'au gré d'un examen individuel et collectif débarrassé des a priori de principe, entretenus et ballottés sans souci de l'intérêt supérieur de la communauté jurassienne.

La crainte des vérités

Cette analyse n'est-elle pas partagée par ceux qui prétendent que le «oui pour voir» n'est pas possible, criant à tous les vents qu'il faut l'éradiquer à tout prix? N'est-ce pas là le mobile de leur excitation? Ne craignent-ils pas que des vérités jusque-là inconnues ou trop bien connues se révèlent à la conscience des parties prenantes au débat constitutionnel? Car, de deux choses l'une: ou bien ils sont sûrs de leur affaire et certifient devant l'histoire que l'unité jurassienne est duperie depuis qu'ils l'ont niée au soir du plébiscite de 1974, ou bien ils pensent que les habitants des anciens districts méridionaux du Jura, laissés libres de leur jugement, pourraient imaginer un avenir autre que celui que leur concocte depuis des lustres la doctrine antiséparatiste. Il y aurait «le feu au lac», comme diraient nos amis Vaudois.

Pour les autonomistes, il est tout aussi vrai qu'il n'y a qu'une alternative possible à un «non» du Jura-Sud le 24 novembre: le recours au vote communaliste simple, à Moutier ou ailleurs. Ce n'est là nulle pression ni directive. C'est la plus directe application d'une disposition de l'accord intercantonal. C'est la réplique naturelle à une décision contraire, inspirée du «oui pour souffrir» abusivement proclamé par le président du Gouvernement bernois et abondamment applaudi par les mouvements antiséparatistes.

Extraits de la conférence de presse du MAJ présentée par Pierre-André Comte, secrétaire général, dimanche 8 septembre 2013.



De nombreux militants se sont massés sous le chapiteau lors de la 66^e Fête du peuple jurassien.

«Le tissu économique sera mieux défendu dans ce nouveau canton. Mieux vaut s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints, éviter donc les intermédiaires et profiter d'un pouvoir proche. Nous serons mieux compris: nous nous trouvons dans le même tissu économique, nous parlons la même langue, nous avons la même culture. Nous pourrions mieux défendre nos intérêts vis-à-vis de cette nouvelle entité qu'actuellement, où nous devons parfois batailler dur pour obtenir quelque chose. On dit que le canton du Jura se tourne vers Bâle mais c'est une très bonne solution: cela permet de diversifier l'économie. A Moutier, où l'on travaille dans la mécanique, dès qu'on a des difficultés, la région en pâtit. Diversifier l'économie serait très intéressant, avec par exemple des start-ups dans le domaine de la chimie.»

Dominique Baillif, Moutier («Le Quotidien Jurassien, 29 août 2013»).

Une extraordinaire opportunité d'avenir

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'un vote historique sur l'avenir institutionnel de notre région. Pourtant, la campagne actuelle, si on peut véritablement parler de campagne politique, réduit la plupart du temps cette votation à un choix binaire pour la population du Jura bernois: celui du canton de Berne ou celui du canton du Jura, niant dès lors l'incroyable chance que représenterait un double OUI. Or, il ne s'agit aucunement ici d'annexion ou de reconquête de territoires perdus.

Un double OUI ouvrirait la porte à un projet de société bien plus ambitieux! Un double OUI ouvrirait la porte à la création d'un nouveau canton! Un canton nouveau dont les contours sont à imaginer par les citoyennes et citoyens eux-mêmes puisque la première étape consisterait, après l'adoption d'un concordat par les deux cantons définissant les modalités de collaboration, à l'élection d'une assemblée constituante avec pour mission de rédiger une nouvelle Constitution.

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans cette campagne pour que le débat intègre les éléments indispensables à l'égalité. Et, dans la perspective d'un double OUI, le premier enjeu sera celui du nombre de nos représentantes au sein d'une assemblée constituante.

L'AFDJ en pionnière

Cette vision nous pousse à nous replonger dans notre histoire récente. Et, pour ma génération, qui n'a pas vécu cette période et qui la connaît malheureusement trop peu, cette lutte pour l'autonomie s'avère passionnante.

A l'époque, les femmes avaient d'ailleurs joué un rôle majeur, notamment au sein de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ). Créé en 1963, ce mouvement qui a compté jusqu'à six mille adhérentes dans les années 1970

rassemble des femmes, sans distinction d'opinions politiques, sociales et confessionnelles, qui souhaitaient œuvrer à la création du canton du Jura.

Son action s'est principalement traduite par d'importants apports logistiques et financiers à la cause jurassienne, mais elle a également donné à ses adhérentes l'occasion de se préparer à la vie civique et soutenu leurs aspirations dans les domaines politique, culturel, social et professionnel.

Il est indispensable, pour imaginer le contexte, de se rappeler qu'en Suisse, un pays salué comme l'une des plus anciennes démocraties de la planète, ce n'est qu'en 1971 que les femmes ont obtenu le droit de vote!

Malgré l'engagement politique des femmes dans le combat jurassien, au moment de la création du canton du Jura, une seule femme fut élue à l'Assemblée constituante: Valentine Friedli, secrétaire-caissière de l'AFDJ et membre du comité directeur du Rassemblement jurassien durant vingt ans.

Dans un terreau rendu fertile aux revendications d'égalité entre les sexes grâce notamment à l'engagement des militantes de l'AFDJ, Valentine Friedli a pu amener de nombreuses revendications qui furent portées avec succès par l'Assemblée constituante. Elle parviendra notamment à convaincre ses collègues d'inscrire, dans la Constitution jurassienne, l'égalité des droits entre femmes et hommes, la reconnaissance du principe «à travail égal salaire égal» et le bureau de la condition féminine, devenu le bureau de l'égalité.

La Constitution jurassienne a ainsi fait œuvre de pionnière au niveau national sur les questions d'égalité, puisqu'une telle disposition n'a été introduite qu'en 1981 dans la Constitution fédérale.

Ce passé récent ne nous invite pas à la nostalgie mais nous donne de

l'énergie et je voudrais témoigner une immense gratitude à toutes ces personnalités qui ont su insuffler ce fantastique élan pour davantage de liberté et d'égalité. Ces femmes, et ces hommes, nous ont montré qu'à force de courage, de persévérance et d'envie il était possible de faire bouger les choses, des choses qui pourtant semblaient immuables.

Féministe et autonomiste

Près de quarante ans après, nombreux sont celles et ceux qui ne savent plus pourquoi on parle de féminisme ou d'autonomie. Ma génération de femmes a grandi en jouissant de droits âprement acquis par ces militantes courageuses et déterminées. Ma génération de Jurassiennes et Jurassiens a grandi au sein d'un Etat souverain durement acquis par des femmes, et des hommes, empreints de liberté.

Je suis fière aujourd'hui de dire que je suis féministe et autonomiste! La consultation du 24 novembre constitue dès lors non seulement une opportunité extraordinaire pour la créativité et la construction de l'avenir d'une région tout entière, mais aussi pour les femmes celle

d'avancer sur le long chemin de l'égalité. En effet, si de nombreux progrès ont été réalisés, l'égalité n'est de loin pas acquise et les statistiques sur les salaires ne sont qu'un rappel parmi d'autres.

C'est à la génération actuelle, aujourd'hui, de prendre le relais. Et je suis pleine d'espoir que les Jurassiennes et les Jurassiens ne craindront pas ce changement et que la population du Jura bernois souhaitera tenter cette aventure avec nous.

Le vote du 24 novembre est avant tout une invitation aux électrices et aux électeurs du Jura bernois et du canton du Jura à rêver, mais aussi à dessiner et à créer ce projet. La part d'inconnue dans cette démarche ne doit pas nous effrayer mais stimuler notre capacité à innover! Envisageons ces changements avec enthousiasme, car ils sont synonymes d'opportunités et d'évolutions prometteuses et je suis persuadée qu'ensemble, nous en sommes capables.

Extraits du discours de Rosalie Beuret prononcé à l'occasion de la conférence de presse du MAJ, dimanche 8 septembre 2013.



**Le meilleur pour ma région:
Oui le 24 novembre**
www.unjuranouveau.ch

Campagne du 24 novembre 2013 : Assemblées des Fédérations du MAJ

Programme des prochaines assemblées :

Fédération d'Ajoie – Lundi 23 septembre 2013
Halle des Fêtes d'Alle, 20 heures
Intervenants : Alain Charpillot, François Lachat, Maxime Zuber, Stéphane Theurillat

Fédération de Courtelary – Mardi 24 septembre 2013
Centre Saint-Georges de Saint-Imier, 20 heures
Intervenants : Anne Baume, Chantal Mérillat, Pierre Mercerat, Serge Vifian, Stéphane Boillat

Fédération de Delémont – Mercredi 25 septembre 2013
Forum Saint-Georges de Delémont, 20 heures
Intervenants : Chantal Mérillat, Pierre Kohler, Jean-Pierre Chapuis, Maude Membrez

Fédération de La Neuveville – Jeudi 26 septembre 2013
Cave de Berne de La Neuveville, 20 heures
Intervenants : Jean-Pierre Aellen, Alain Gagnebin, François Lachat, Stéphane Hänni



**Communiqué de presse
du 12 septembre 2013
du Mouvement autonomiste jurassien**

Un enfumage caractérisé!

Le Gouvernement bernois a donné son point de vue sur l'évolution du statut particulier du Jura bernois, se référant au rapport intermédiaire «statu quo» produit par le CJB et l'administration cantonale. En toute objectivité, n'importe qui constatera qu'il n'y a strictement rien à attendre de Berne en matière d'autonomie de gestion octroyée à la région. Celle-ci est bernoise comme les autres, même si on tente de faire croire le contraire. Tout en la couvrant de vaines promesses concernant l'encouragement au bilinguisme, on est bien incapable d'expliquer pourquoi les mesures d'assainissement financier que le Grand Conseil sera tantôt prié d'avaliser dans ce domaine vont à contresens du discours de campagne officiel.

Le rapport sur le «statu quo» ne contient que des propositions relatives à des adaptations de type organisationnel, structurel, administratif ou procédural. N'empêche. Le Gouvernement bernois présente une simple réflexion sans intérêts comme un lot d'avantages! La supercherie est trop flagrante pour ne pas être remarquée.

Ainsi, les perspectives énoncées sonnent dramatiquement creux. En d'autres termes, il s'agit d'un enfumage caractérisé. Les autonomistes et les modérés attachés au développement de leur région sous l'impulsion de ses propres forces ne s'y laisseront pas prendre.

REVUE DE LA PRESSE

Réflexion sur la votation historique du 24 novembre 2013.

Le Quotidien Jurassien (9 septembre 2013 – commentaire de Rémy Chételat)

La réalité des choses

A onze semaines du 24 novembre, l'importance de cette votation historique reste sous-estimée. Le verdict aura des répercussions capitales sur la vie quotidienne de tous les Jurassiens, ceux du canton et ceux restés bernois. La passivité menace. Il faut convaincre pour vaincre, avec des arguments.

Le processus du scrutin en cascade est complexe. Les antiséparatistes en profitent pour entretenir la confusion. C'est préoccupant, car au soir du 24 novembre, au-delà de la victoire d'un des deux camps, il y aura deux régions, le Jura bernois et le canton du Jura, qui seront toutes deux gagnantes ou toutes deux perdantes.

Afin de calmer les velléités sécessionnistes qui animent une partie des habitants du Jura-Sud, Berne a fait preuve d'une certaine générosité. Mais les privilèges, fussent-ils maigres, offerts aux uns le sont toujours au détriment des autres qui les envient: les vrais Bernois, alémaniques, donc qui sont plus attentifs à la défense de leur porte-monnaie que du bilinguisme, peinent à admettre le statut particulier offert à la minorité francophone. D'autant que la situation financière du canton de Berne exige des sacrifices de tous.

Certains Jurassiens bernois avouent leur désintérêt à exercer eux-mêmes la souveraineté sur leur terre. Ils disent préférer être à genoux à Berne plutôt que debout dans le Jura. Qu'ils se réjouissent: un non le 24 novembre les condamnera à cet état de soumission. Mais un élément changera: l'attention portée au Jura bernois pour étouffer la Question jurassienne deviendra inutile, donc cessera. Le Jura-Sud perdra aussi l'oreille attentive des autorités jurassiennes qui cesseront d'examiner tous ses dossiers sous l'angle interjurassien.

Si le Jura bernois choisit en revanche d'explorer la voie, sans risques et sans frais, en direction d'un éventuel canton nouveau, il continuera à tenir le couteau par le manche. Vis-à-vis des autorités bernoises, qui se garderont de le fâcher mais encore avec les Jurassiens du canton avec qui il aura à négocier l'architecture institutionnelle du nouvel Etat, auquel chacun déciderait ou non d'adhérer dans un second temps.

Un oui le 24 novembre serait profitable aux citoyens du canton du Jura aussi, tous districts confondus. Une telle perspective ouvrirait la porte à un canton plus fort, plus efficace, fiscalement plus attractif. Alors gagnant-gagnant ou perdant-perdant? On ne mesure pas totalement les conséquences funestes du second scénario.

Grand Conseil bernois

Motion d'Irma Hirschi

La députée autonomiste au Grand Conseil bernois Irma Hirschi souhaite savoir si les députés sont des contribuables en règle. Elle a déposé une motion le 6 septembre dernier exigeant que le Conseil exécutif, sans enfreindre le secret fiscal, examine la situation des contribuables membres des autorités depuis 2010 et qu'il réponde aux questions suivantes:

– Quel est le montant global des arriérés d'impôts afférents aux membres du Grand Conseil et du Conseil exécutif?

– Quelles mesures l'administration fiscale peut-elle envisager en vue de récupérer les montants dus?

Irma Hirschi précise qu'en l'espace de quelques semaines, le Grand Conseil a décidé de diminuer de 10 % les prestations de l'aide sociale et d'augmenter de 50 % les rétributions des députés. Lors de la session de novembre prochain, il va arrêter le budget cantonal et traiter de l'examen des offres et des structures 2014 (EOS). Ce double exercice contraindra le parlement à mettre en œuvre des mesures d'économies draconiennes au détriment des plus défavorisés (personnes handicapées, personnes âgées, etc.) et des secteurs très sensibles de l'activité de l'Etat (formation, santé, etc.).

Pour la motionnaire, avant de réduire les charges il sied de veiller à augmenter les revenus ou à tout le moins de s'assurer de ne dilapider aucune recette, notamment sur le plan fiscal. Les élus du peuple, qui sont appelés à prendre des mesures touchant leurs concitoyens, se doivent d'être irréprochables et exemplaires.

Une affaire de cœur et de raison
un seul Jura

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Lundi 23 septembre 2013

Alle: Assemblée populaire militante à 20 heures à la Halle des fêtes.

Mardi 24 septembre 2013

Saint-Imier: Assemblée populaire militante à 20 heures au Centre Saint-Georges.

Mercredi 25 septembre 2013

Delémont: Assemblée populaire militante à 20 heures au Forum Saint-Georges.

Jeudi 26 septembre 2013

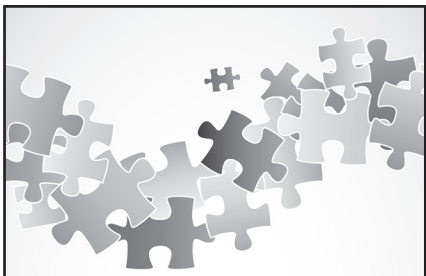
La Neuveville: Assemblée populaire militante à 20 heures à la Cave de Berne.



**Le meilleur pour ma région:
Oui le 24 novembre**

un Jura nouveau

Une affaire de cœur et de raison
www.unjuranouveau.ch



Construisons un avenir commun

un Jura nouveau

Une affaire de cœur et de raison
www.unjuranouveau.ch

Economie

Offensive tricantonale

Région invitée au Comptoir Suisse, les trois cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura se présentent jusqu'au 22 septembre 2013 sous la devise «C'est le (can)ton qui fait la musique». Les trois cantons disposent d'un stand commun, d'une exposition de chevaux et d'un programme musical. A travers leur offensive de charme, ils font connaître au public les spécificités, la diversité et l'attractivité de la région de la Suisse du Nord-Ouest.

«La Question jurassienne nous touche, mais nous n'avons pas le droit de dicter au Jura bernois ce qu'il doit faire, surtout si l'on met en avant les intérêts de Bienne. S'il décide de quitter le canton, nous ferons les démarches auprès du canton pour maintenir notre bilinguisme.»

Erich Febr, maire de Bienne.

EXPOSITION

Delémont

Jusqu'au 22 septembre, à voir à la galerie de la FARB, des œuvres d'Alain Simon.

Perrefitte

Jusqu'au 22 septembre, Inga Steffens (peinture) expose à la galerie Selz (art contemporain).

ET TOUT CECI EST VRAI

Le conseiller de ville biennois Adrian Diller, antijurassien primaire, s'est exprimé ainsi à propos de la Question jurassienne et de l'après 24 novembre 2013: «Si les autonomistes devaient revenir avec cette question, nous les soignerons, je peux vous l'assurer. Comment? En lançant par exemple une initiative pour exclure le canton du Jura de la Confédération!» Il n'a pas l'air d'avoir inventé la poudre celui-ci...

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Editeur:

Société coopérative

Le Jura Libre

Case postale 202

2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44

Télécopieur: 032 422 69 71

Cri du cœur et de la raison

A l'occasion de la Fête du peuple de 1964 – il y a bientôt cinquante ans! – je m'étais exprimé au nom du Mouvement universitaire jurassien et j'avais apporté le soutien des étudiants jurassiens à la bonne cause qui paraissait un tant soit peu utopique à l'époque, visant à la création d'un canton du Jura.

Comme le temps passe et comme les choses changent! En effet, c'est dix ans plus tard, en 1974, que le rêve des Jurassiennes et des Jurassiens est devenu réalité. Ainsi, vous le savez tous, après l'adoption de sa Constitution et l'approbation de celle-ci par la Confédération, est entrée en souveraineté le 1^{er} janvier 1979 la République et Canton du Jura, malheureusement amputée de la partie méridionale de son territoire historique. Les Jurassiennes et les Jurassiens de l'extérieur, au nom desquels je m'exprime aujourd'hui, n'avaient pas à l'époque apprécié d'être tenus à l'écart des scrutins d'autodétermination. Ils ont cependant joué un rôle non négligeable dans tout le pays lorsqu'il a été demandé en 1978 à l'ensemble du peuple suisse d'accepter le Jura comme 23^e canton de la Confédération.

Créer un nouveau canton suisse, on pouvait en rêver – et on l'a fait très fort – mais aussi y croire car c'est la vocation même de l'Etat fédéral de donner à chacun de ses «peuples» la latitude de s'organiser comme bon lui semble dans son espace cantonal propre. A cette occasion la Confédération n'a pas failli à sa vocation. Elle s'est enrichie d'un «petit dernier» qui a su très vite prendre sa place dans le concert des cantons. Les Jurassiennes et les Jurassiens de l'intérieur, mais aussi les Jurassiennes et Jurassiens de l'extérieur, ont dès lors ressenti une immense fierté et n'ont pas ménagé leurs forces pour faire vivre et se développer ce canton tant souhaité, même amputé, ayant rapidement acquis le respect de tous les Confédérés.

Chaque jour depuis 1979 se sont révélés les avantages découlant de la souveraineté cantonale. Comment expliquer le succès de la Suisse et des cantons, îlots de prospérité très enviés au centre de l'Europe aujourd'hui en crise? Je pense qu'il est dû en grande partie à nos institutions, à notre fédéralisme et en particulier à la proximité existant entre les autorités élues et les administrés. C'est bien une des clés du succès et la République et Canton du Jura a su en faire le meilleur usage. Quelles étaient les compétences et réelles chances d'aboutir dans leurs interventions à Berne des élus du Jura avant la création du canton? Proches de zéro! Et c'est encore le cas des élus du Jura bernois aujourd'hui, ultra-minoritaires au sein d'un grand canton à la population de langue et de mentalité différentes.

Une opportunité exceptionnelle est offerte, le 24 novembre prochain, aux Jurassiennes et Jurassiens du Sud de bénéficier à terme eux aussi de ces nombreux atouts découlant de la souveraineté cantonale. Dans un premier temps il ne s'agit pas d'un vote définitif mais bien d'offrir la possibilité aux représentants du

canton du Jura et à ceux du Jura-Sud de se retrouver autour d'une même table pour élaborer ensemble une nouvelle Constitution.

Qui, raisonnablement, pourrait refuser une telle chance? Personne. Qui, intelligemment, voudrait se priver de s'exprimer en toute connaissance de cause sur l'avenir de sa région, de sa communauté, de ses enfants? Personne. Qui, opportunément, n'aurait pas envie, en votant non, de s'investir dans la construction d'un nouveau modèle, d'un canton nouveau correspondant aux attentes des populations concernées? Personne.

Tous les jours dans les cantons où ils se sont établis, les Jurassiennes et Jurassiens de l'extérieur vivent la plénitude des attributions de la souveraineté cantonale au sein de la Confédération. Ils encouragent vivement les Jurassiennes et les Jurassiens de Boncourt à La Neuveville à voter OUI, cri du cœur et de la raison, le 24 novembre prochain.

Discours de Jean-Pierre Jobin, membre de l'Association des Jurassiens de l'extérieur, prononcé à l'occasion de la Fête du peuple jurassien, dimanche 8 septembre 2013.



Jean-Pierre Jobin, Genève, membre de l'Association des Jurassiens de l'extérieur.

«Lorsque j'entends que le canton veut fermer le Gymnase de la rue des Alpes – respectivement l'Ecole supérieure de commerce –, mais que par ailleurs ce même canton cite en exemple le bilinguisme de Bienne et affirme son attachement aux francophones, je me demande où est la cohérence.»

Michèle Knuchel-Bossel, Malleray.

24 novembre 2013

**OSONS!
OSONS!
OSONS!**

www.construire-ensemble.ch

Homogénéiser

Les Forces Motrices Bernoises (FMB), compagnie d'électricité du canton de Berne, qui alimentent notamment le réseau de la République et Canton du Jura, ont pris la décision de modifier leur raison sociale, passant de «BKW-FMB Energie SA» à la seule dénomination alémanique «BKW».

La motivation de ce changement découle – à entendre les dirigeants de cette entreprise – des lois du marché. Un besoin d'«homogénéité». Le moment est bien choisi, tout le monde l'a compris.

A deux mois du 24 novembre, le fournisseur électrique des

citoyens bernois francophones passe sous régime germanophone. Quant aux clients jurassiens de la République et Canton du Jura, qu'ils aillent se faire voir... Les maîtres ce sont eux, même dans les détails.

● PPH

«J'ai découvert les aspects positifs de l'autonomie cantonale. J'ai pu vérifier aussi que les anciens opposants à l'autonomie, notamment issus du PLR, avaient trouvé leur place dans le Jura. J'ai compris – tardivement, ironiseront certains – que mes compatriotes du Jura bernois avaient tout à gagner dans la création d'un canton agrandi et donc plus fort. Les craintes que j'éprouvais par le passé se sont finalement révélées infondées. (...)

Ce fut une erreur historique majeure de séparer une région qui a toujours été unie historiquement et que tout rapproche, notamment la langue. Quand on a voté le 16 mars 1975, on nous a promis la pire apocalypse venant du nord catholique. C'est le contraire qui s'est produit. Le Jura bernois décline à plusieurs égards alors que le nouveau canton se développe constamment. Le vote du 24 novembre est donc une chance unique de corriger une erreur de l'histoire marquée par un clivage confessionnel.»

Serge Vifian, Alle («Le Quotidien Jurassien», 5 septembre 2013).

ET TOUT CECI EST VRAI

Geneviève Aubry-Moine avait récemment promis de déménager au Tessin si la commune de Tavannes renonçait à son appartenance au canton de Berne. On apprend désormais dans la *Berner Zeitung* du 13 août dernier que Patrick Röthlisberger, industriel à Moutier, quittera la ville de Moutier lorsqu'elle sera définitivement jurassienne. Il faudra qu'il s'en souvienne. Les rats quittent-ils le navire?

Dans l'émission de la RTS Couleurs d'été du 19 août 2013, le maire d'Ambilly, commune de Haute-Savoie sur la frontière genevoise, suggère d'accélérer le processus d'intégration franco-valdo-genevoise par des transformations institutionnelles, politiques avant d'être économiques. Il verrait un parlement transfrontalier d'une entité nouvelle, originale, franco-suisse. Comme quoi tout est possible avec un peu d'idées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans les années 1970, avant l'accession du Jura à la souveraineté cantonale, le sud du Jura présentait l'avantage de posséder une économie plus prospère que celles des districts jurassiens du nord. Aujourd'hui, les faits démontrent que le nord du Jura a connu depuis 1979 un développement économique supérieur à celui des districts du Jura-Sud.

La souveraineté cantonale a produit des effets tangibles et d'autres retombées positives sont encore à attendre lorsque l'autoroute A16 sera achevée et déploiera ses pleins effets.

Les structures de promotion économique ont un rôle important à jouer. Dans le canton du Jura, elles assuraient le soutien de 49 entreprises en 2012 contre 8 seulement pour le Jura-Sud.

